

L'engrillagement de la Sologne s'est poursuivi pendant le confinement

Un courrier à Élisabeth Borne

Le 27 avril dernier, François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire et Nicolas Vanier, cinéaste-réalisateur, adressaient un courrier à Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État, afin de les alerter sur le développement de l'engrillagement durant la période de confinement.

► L'alerte a été donnée le 25 avril par Raymond et Marie Louis de l'association des Amis des Chemins de Sologne. La veille, le couple, engagé depuis plus de vingt ans pour préserver la Sologne, s'est rendu sur plusieurs sites du Loir-et-Cher pour se rendre compte que, durant la période de confinement, de nouvelles barrières avaient vu le jour.

« Nous nous sommes rendus à Chaumont-sur-Tharonne et Saint-Viâtre après avoir été alertés par certains de nos adhérents », explique Raymond Louis, entrepreneur de Brinon-sur-Sauldre et président de l'association des Amis des Chemins de Sologne. Et le constat est sans appel. Des grillages, dépassant les critères définis



De nouvelles clôtures ont été installées dans le Loir-et-Cher, sans tenir compte des mesures de construction définies par le nouveau Sradet. (PHOTO : LES AMIS DES CHEMINS DE SOLOGNE)

nis par le Sradet, validé en décembre 2019 par le Préfet de Région (*), ont continué de pulluler.

Une « intervention immédiate » demandée

Résolus à ne pas accepter de telles pratiques, François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire, et Nicolas Vanier, cinéaste-réalisateur activement impliqué dans la lutte contre l'engrillagement, ont interpellé la ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, et la secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon. « Le développement ininterrompu des clôtures et enclos mutile la Sologne, la condam-

ne et l'asservit à des pratiques de chasse honteuses et contraires à la préservation de l'environnement et au développement de ce merveilleux territoire », écrivent-ils.

Et de poursuivre : « Nous constatons, en ce moment même, sur la commune de Chaumont-sur-Tharonne, propriété privée Tranchant, grillage de 2 mètres en cours de pose, avec un enfouissement de 20 cm ; sur la commune de Saint-Viâtre, propriété de chasse Provost, grillage dont la pose vient d'être achevée ; sur la commune de Chaumont-sur-Tharonne, propriété privée Loiseau, grillage de 2 mètres en

cours de pose sur une surface de 30 hectares. »

Tous deux appellent donc à la mise en œuvre d'une intervention immédiate, visant à faire respecter les textes interdisant ces pratiques, et à « stopper sans délai les travaux d'engrillagement engagés. » Sans quoi, la mobilisation et « les décisions prises seraient définitivement balayées. »

À ce jour, aucune réponse officielle de la part du Gouvernement n'est encore connue.

MÉLANIE PRADALIE

melanie.pradalie@centrefrance.com

(*) Le Sradet définit les conditions de construction de toute nouvelle clôture en forêt, à savoir : respecter une hauteur maximale de 1,20 mètre, et laisser une hauteur minimum de 30 cm au-dessus du sol concernant les systèmes de maille, afin de permettre le passage du petit gibier.

Réactions. D'après les informations de nos confrères de *La Nouvelle République*, Benjamin Tranchant, propriétaire des casinos Tranchant nommé dans le courrier adressé à la ministre de la Transition écologique, a annoncé une contre-attaque judiciaire, contestant la légitimité du nouveau Sradet. En cause ? Le Schéma serait « attaqué au tribunal administratif notamment sur la partie de l'engrillagement », par un autre propriétaire. Un recours qui ne serait « pas suspensif » d'après le Président de Région, François Bonneau.